

Projet de construction de la voie de contournement de Rouyn-Noranda – route 117

Dossier : 6211-06-072

Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 17 novembre 2009 au 2 janvier 2010

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de construction de la voie de contournement de Rouyn-Noranda – route 117* par le ministère des Transports a pris fin le 2 janvier 2010. Conformément au mandat qui lui a été confié le 5 novembre 2009 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 17 novembre 2009 au 2 janvier 2010, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Le ministère des Transports projette construire une route permettant de détourner la circulation en transit de l'actuelle route 117. Le tracé de contournement projeté, d'un peu moins de 7,7 km, passerait au nord et à l'est de la ville de Rouyn-Noranda, en faisant le lien entre la route 101 au nord-ouest (rue Saguenay) et la route 117 au sud-est (avenue Larivière). Globalement, le tracé serait divisé en trois tronçons. Sur les premiers 3,5 km, il s'insérerait dans l'axe du chemin du Golf, ou encore longerait ce chemin et/ou le croiserait. C'est dans ce secteur que le tracé passerait au nord du parc industriel Noranda et du terrain de golf. Il serait situé tout juste au sud du parc à résidus minier Quémont-2. Un seul accès à cette route est prévu, soit celui de l'intersection avec la route 101. Pour le 1,5 km suivant, le tracé proposé longerait et/ou se trouverait à proximité de la rue Perreault Est. Dans cette partie il se situerait entre le lac Osisko et le site de la station de traitement des eaux usées de la Ville. Finalement, dans les trois derniers kilomètres, le tracé viendrait s'engager dans un secteur boisé entre le lac Rouyn et deux quartiers résidentiels. L'intersection prévue pour relier la route 117 avec le réseau routier municipal serait assuré à l'aide d'un carrefour giratoire simple, alors que celui prévu pour y relier la route 101 serait assuré par un carrefour giratoire double. L'aménagement routier proposé est à deux voies avec une vitesse affichée de 90 km/h. Quatre autres carrefours seraient présents sur le tracé afin de permettre une desserte des chemins municipaux et des propriétés riveraines. La configuration finale de certains ouvrages de traversées de cours d'eau reste à être définie. Des passages pour sentiers récréatifs seraient prévus à différents endroits. Pour des raisons de sécurité, l'accès à la rue des Lilas par la route 101 ne serait plus possible. Le prolongement de la rue serait alors requis vers le nord.

Le projet est évalué à 65,5 millions de dollars. Il devrait débuter en 2010, pour une mise en service en 2012 avec des travaux complémentaires en 2013.

(Extrait du communiqué émis le 17 novembre 2009)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'information colligée lors de la séance d'information et à partir de conversations téléphoniques et de courriels. Les préoccupations concernent :

Le bruit :

- l'augmentation du bruit dans le secteur de la Montée du Sourire ;
- la méthodologie utilisée pour effectuer l'étude sonore dans le secteur de la rue Lajoie ;
- la vulgarisation des niveaux sonores enregistrés ;

- l'utilisation des freins moteurs dans la descente de la 101 nord vers la 117 ;
- les mesures d'atténuation du bruit prévues dans les secteurs de la rue des Lilas et de la Montée du Sourire (mur anti-bruit, butte, écran végétal, reboisement) ;
- la possible augmentation du bruit dans le secteur de la Montée du Sourire liée à l'ajout d'une voie additionnelle pour les véhicules lents, permettant ainsi les dépassements ;
- le possible conflit entre le développement domiciliaire de Rouyn-Noranda et le bruit ainsi que les mesures d'atténuation prévues en cas de conflit.

Le boisé :

- l'accès actuel libre et gratuit des citoyens au boisé situé dans le secteur de la Montée du Sourire ;
- les discussions du promoteur avec la Ville de Rouyn-Noranda afin de déterminer la localisation de quatre accès sécuritaires au boisé pour différentes clientèles : piétons, vélos, motoneiges et VTT ;
- l'avis de certains ministères concernant un exemple acceptable d'accès sécuritaire au boisé ;
- le possible accès au boisé par la rue Sainte-Bernadette ;
- le maintien de l'accès au lac Rouyn pour les motoneiges ;
- la possibilité de construire un passage souterrain pour maintenir l'accès.

Le camionnage :

- le volume de camions qui devront passer par la voie de contournement ;
- l'obligation pour les camions en provenance de Montréal en direction de l'Ontario d'emprunter la voie de contournement ;
- la nécessité pour les camions en provenance du quartier Granada d'utiliser la voie de contournement ou le boulevard Québec.

Les demandes des citoyens :

- l'accès à la voie de contournement par la rue des Lilas, demande répétée faite lors des séances publiques tenues par le promoteur ;
- les suites apportées à la pétition remise au promoteur par les résidents de la rue des Lilas pour obtenir une bretelle en « u », c'est-à-dire une sortie vers le carrefour giratoire de la voie de contournement ;
- la prise en compte des propositions et des commentaires des citoyens dans l'amélioration du projet.

Le tracé retenu et les autres variantes :

- l'évaluation de déplacer le tracé retenu vers l'est si possible ;

- le passage trop près des résidences du secteur de la Montée du Sourire du tracé retenu ;
- les variantes de tracés évaluées mais non retenues ainsi que les raisons le justifiant ;
- les répercussions sur le milieu humain du tracé retenu en comparaison avec les répercussions d'un des tracés non retenu ;
- l'implication du tracé retenu sur la durée du parcours de la rue des Lilas vers la rue Landry.

Les terrains :

- le début des discussions avec les propriétaires de terrains qui seront traversés par la voie de contournement ;
- la possibilité de connaître les propriétaires des terrains touchés.

Les autres préoccupations :

- les dommages possibles aux résidences à la suite du dynamitage nécessaire au moment de la construction et les précautions à prendre par les résidents avant le début des travaux ;
- la pondération des impacts humains par rapport à ceux concernant le milieu naturel ainsi que les secteurs économique et environnemental ;
- la façon dont a été pensé le carrefour giratoire à quatre sorties et la possibilité qu'une de ces sorties desserve la rue des Lilas ;
- la capacité portante des sols d'une des variantes non retenues et la réalisation d'études de sols à ce propos ;
- la localisation exacte des terrains contaminés et le coût du transport de ces sols vers les parcs à résidus ;
- l'évaluation de l'impact des travaux sur la qualité de l'air avant la construction et après la mise en service ;
- les répercussions visuelles sur le paysage à partir de la rue Lajoie, et les mesures d'atténuation prévues (plantation d'arbres, identifications des espèces d'arbres à planter, etc.) ;
- l'évaluation des coûts comparatifs entre deux options : celle de l'accès à la rue Landry à partir de la rue des Lilas et celle d'un accès supplémentaire sur la rue Saguenay.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centre	Adresse
Bibliothèque du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	425, boulevard du Collège, Rouyn-Noranda
Bibliothèque municipale de Rouyn-Noranda	201, avenue Dallaire, Rouyn-Noranda

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
18 novembre 2009	<i>Le Soleil</i>	
18 novembre 2009	<i>Le Devoir</i>	
18 novembre 2009		<i>Le Citoyen de Rouyn-Noranda</i>
20 novembre 2009		<i>La Frontière</i>
25 novembre 2009		<i>Le Citoyen de Rouyn-Noranda</i>

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
17 novembre 2009 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de l'Abitibi-Témiscamingue	220	Site du BAPE
26 novembre 2009 Rappel de la séance d'information aux médias	Médias écrits et électroniques de l'Abitibi-Témiscamingue	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	Le 26 novembre 2009
Lieu	Salle aux usages multiples du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
BAPE : Animation	M ^{me} Louise Bourdages, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	M ^{me} Julie Olivier, conseillère en communication
Promoteur	Yves Coutu, directeur, ministère des Transports Jocelyn Cloutier, consultant, Génivar Bernard Fournier, consultant, Génivar
Assistance	51 personnes
Durée	2 h 30

Les relations de presse

Trois médias étaient représentés lors de la séance d'information publique, soit l'hebdomadaire La Frontière, la radio de Radio-Canada et la télévision de Radio Nord Communication Média.

La revue de presse

À la suite du communiqué de presse émis par le BAPE le 17 novembre 2009, quelques médias ont repris l'information. Entre autres, l'hebdomadaire La Frontière, TVA, la radio et la télévision de Radio-Canada. Ces trois mêmes médias ont fait mention de la tenue de la séance d'information publique.

Les communautés autochtones

Les échanges que nous avons eus avec le chargé de projet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs nous ont appris qu'aucune communauté autochtone ne serait concernée par les activités du projet et le Secrétariat aux affaires autochtones abonderait dans le même sens. Aucune action particulière n'a donc été entreprise à l'égard de communautés autochtones.

Québec, le 6 janvier 2010

Louise Bourdages, conseillère en communication, chargée du dossier,
En collaboration avec et Marielle Jean et Julie Olivier, conseillères en communication